



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 23.10.2018

Numéro de publication: AB02-0000000807

Cantons: AG, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail ABB INDUSTRIAL SOLUTIONS (SWITZERLAND) SA

ABB INDUSTRIAL SOLUTIONS (SWITZERLAND) SA

CHE-104.748.339

Via Cantonale 50

6595 Riazzino

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 18-006249

N° d'établissement: 65329121

Pan d'entreprise: Intervention urgente de dépannage lors de problème technique sur leurs équipements (groupe de secours) dans toute la Suisse

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

Personnel: 18 H

Validité: 01.10.2018 – 31.12.2020

Complément à l'autorisation: Modification

Autorisation pour: AG, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).